



**Rapport de la Commission Communale  
pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées**

**Ville de Treillières**

**Bilan des actions menées sur les années 2020 et 2021**

# SOMMAIRE

## Introduction

- 1. Présentation de la Commission Communale Accessibilité**
  
- 2. Actions en lien avec l'Accessibilité sur la commune de Treillières en 2020 et 2021**
  - a. Voirie et espaces publics**
  - b. L'Ad'AP et patrimoine bâti**
  - c. Les autres ERP**
  - d. Les logements accessibles (compétence intercommunale)**
  - e. Transports (compétence intercommunale)**
  
- 3. Communication et sensibilisation**
  - a. Les outils de sensibilisation**
  - b. La semaine de l'accessibilité**
  - c. Un site internet accessible**

## Conclusion

## Introduction

Treillières est une commune de 2905 hectares qui s'étire sur 12 kms de long de part et d'autre du ruisseau de Gesvres. Aux portes de Nantes, c'est une ville en pleine expansion et très attractive. Treillières se caractérise par un paysage bocager naturel très verdoyant et bien conservé. La rivière du Gesvres qui la traverse en son milieu, serpente dans une vallée préservée qui est un lieu de promenade très apprécié.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, selon le recensement de l'INSEE, la population treilliéraine s'élevait à 9 224 habitants, soit une évolution de plus de 500 habitants par rapport aux derniers chiffres mis à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par l'institut statistique.

Pour tous les habitants qui ont choisi de vivre sur la commune de Treillières, un grand nombre de services leur sont proposés. Sont notamment à la disposition du public : trois écoles publiques, une école privée, une structure multi-accueil, un relais assistantes maternelles, un lieu d'accueil passerelle pour les enfants avant l'entrée à l'école maternelle, des accueils périscolaires, trois centres de loisirs, une structure dénommée AdoGesvres pour les collégiens, une médiathèque, des équipements sportifs, des salles pour les associations... Au-delà de l'offre globale et variée d'équipements proposée aux habitants, la municipalité est très sensibilisée à l'accessibilité de ses espaces publics. Ainsi, le conseil municipal en sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2013 avait adopté le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et en séance du 28 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

# 1. Présentation de la Commission Communale Accessibilité

## Une politique accessibilité volontaire et concertée

La ville de Treillières a fait le choix de s'appuyer sur la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) pour mener à bien sa politique en matière d'accessibilité.

C'est la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui définit les obligations des collectivités territoriales en la matière.

La création d'une commission communale pour l'accessibilité a été rendue obligatoire par la loi pour les communes ou intercommunalités de plus de 5000 habitants. Sur la commune de Treillières, la CCAPH a été créé par délibération du 22 avril 2014 en remplacement du groupe local accessibilité mis en place par délibération du 25 septembre 2009.

## Les missions de la CCAPH

Les compétences de cette commission sont définies par l'article 46 de ladite loi, lequel constitue le nouvel article L-2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Etablir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie et à tout organisme cité dans le rapport,
- Faire toute proposition susceptible d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Suite à ces dispositions réglementaires, les missions particulières seront :

- d'assurer une veille « normes accessibilité » pour les nouveaux aménagements communaux en préconisant un passage en commission pour avis
- De sensibiliser et inciter la population à agir et réagir sur l'accessibilité,
- D'être à l'écoute des attentes et des besoins des usagers,
- D'actualiser le plan d'actions du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)
- De suivre la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

La commune de Treillières faisant partie de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (12 communes – 60 000 habitants), la commission communale d'accessibilité travaille en étroite collaboration avec la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées.

### **La composition de la CCAPH**

Selon la loi, la CCAPH doit être composée « notamment » des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées.

Par la délibération n° 2021-06-189 soumise au vote du Conseil Municipal du 7 juin 2021, la CCAPH de la commune de Treillières est donc composée comme suit :

#### Elus au nombre de 5

Elisa Drion  
Isabelle Grolleau  
Claude Rincé  
Frédéric Chapeau  
Emmanuel Renoux

Suppléant :  
Alain Blanchard

#### Membres extérieurs au nombre de 8

1 membre du Conseil des Sages  
1 représentant de l'Ehpad Les Bruyères  
1 représentant de la Résidence Services Seniors  
1 représentant de l'Amicale des retraités  
1 représentant de l'association des commerçants  
1 représentant des associations sportives  
1 représentant des parents du Multi-Accueil  
1 représentant de l'APF France Handicap

Elle se réunit pour la première fois dans sa nouvelle configuration le 5 juillet 2022.

### **Le fonctionnement de la CCAPH**

La commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées se réunit une fois par an à minima.

Cette commission constitue une structure de pilotage locale des enjeux liés à la mise en accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement (bâti, voirie et espaces publics, transport). Il s'agit d'un lieu privilégié de concertation et de gouvernance en matière d'accessibilité qui permet de coordonner l'action des différents intervenants pour proposer un cadre de vie accessible à tous.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

## 2. Actions en lien avec l'Accessibilité sur la commune de Treillières en 2020 et 2021

### a. Voirie et espaces publics

La commune de Treillières a décidé de se doter d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de ses Espaces publics (PAVE) en vue de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite les circulations piétonnes et les aires de stationnement d'automobiles.

Le conseil municipal de Treillières, en séance du 25 septembre 2009 a décidé de s'inscrire dans cette démarche. 3 phases se sont succédées à partir de cette date : une phase de pré-diagnostic et de sensibilisation, une phase de diagnostic détaillé et enfin l'élaboration d'un plan d'actions.

#### Faits et données des années 2020 et 2021

- Rue de la Mairie - Presbytère : Aménagement parking et cheminement piétons

Avant travaux



Après travaux



- Rue Etienne Sébert : Neutralisation d'une place de Pk + Abaisse de bordures + Pose de bandes d'éveil de vigilance sur traversées piétonnes Ecole A. Vincent

Avant travaux



Après travaux

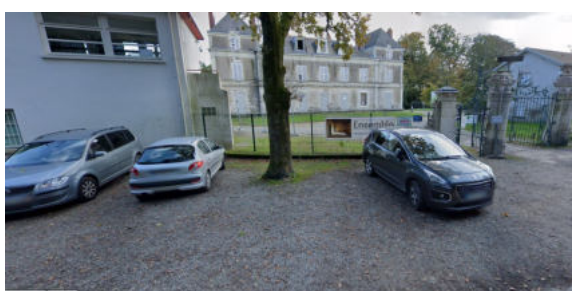


- Parking Parc du haut Gesvres : création de 2 places PMR + reprise nivellement et revêtement

Avant travaux



Après travaux



- Giratoire des forges : déplacement grille + reprise bordures et revêtement autour dalles d'éveil de vigilance

Avant travaux



Après travaux



- Elargissement trottoir Ouest rue du champ de Foire

Avant travaux



Après travaux



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

- Avenue de la Gare : reprise du revêtement sur trottoir Nord et Sud

Avant travaux



Après travaux



- Rue de Grandchamp des Fontaines : Pose de bandes d'éveil de vigilance sur traversées piétonnes

Avant travaux



Après travaux



- Rue de Grandchamp des Fontaines : reprise revêtement trottoir Nord

Avant travaux



Après travaux



- Rue de Sucé : création d'un trottoir sur 130 mètres linéaire

Avant travaux



Après travaux



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022



- Rue des meuniers : création d'un trottoir accessible

Avant travaux



après travaux



- Rue de la poste de Gesvres : adaptation du passage piéton

Avant travaux



après travaux



### **Bilan voirie chiffré de 2015 à 2021**

Année	Part PAVE estimée
2015	355 069 €
2016	425 188 €
2017	316 612 €
2018	950 000 €
2019	715 000 €
2020 et 2021	200 000 €

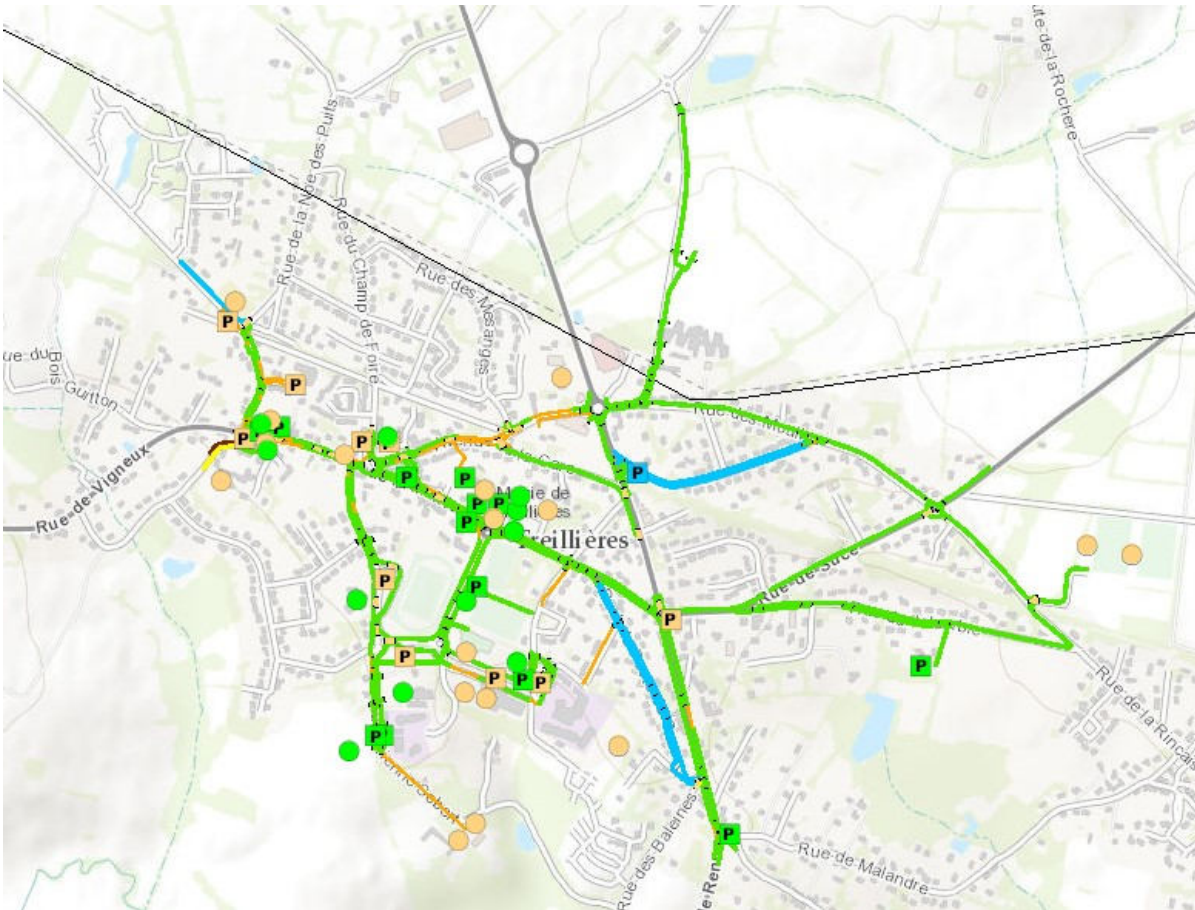
Des outils sont mis à disposition du public et des communes pour visualiser les évolutions en matière d'accessibilité.

L'outil « Web » Cartographie grand public

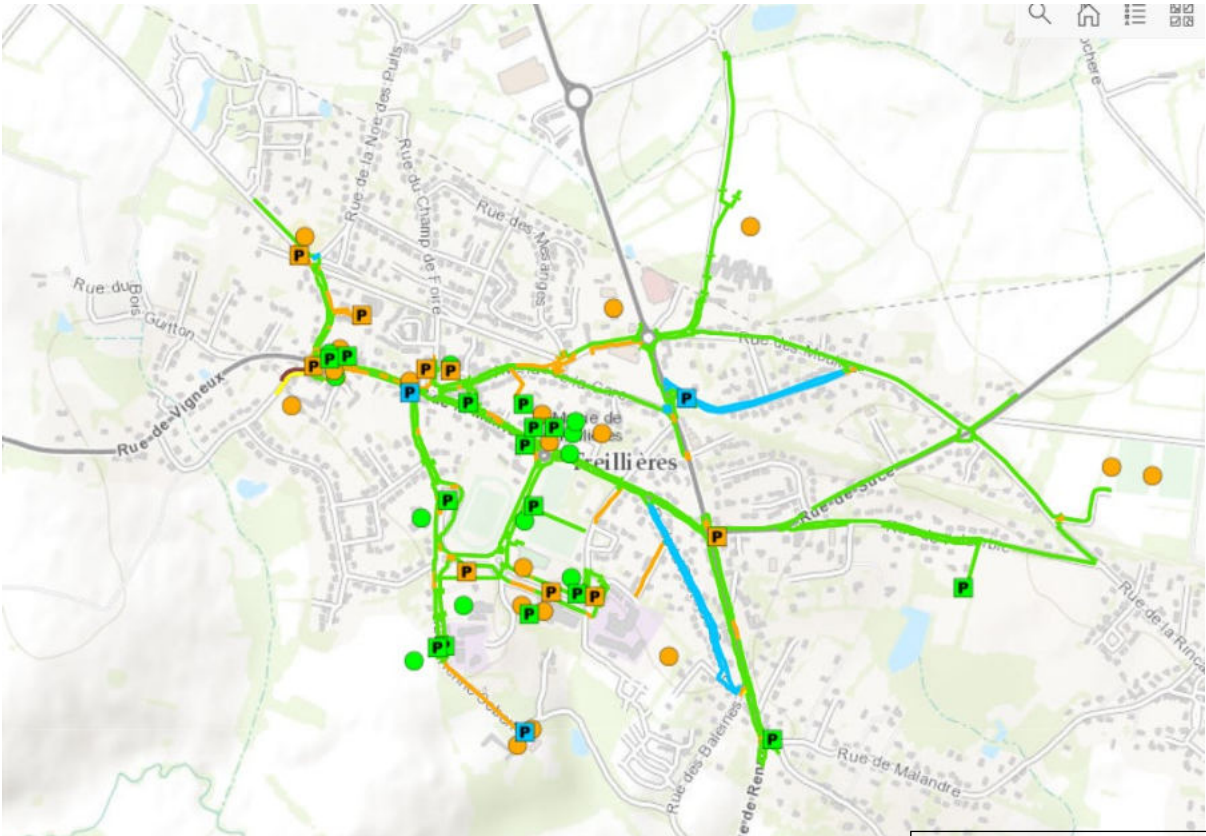
Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (<https://geo.cceq.fr/portal/apps/webappviewer/index.html?id=3f80b982-774e-4091-86-AR>)

Accuse de réception en préfecture  
044-214492091/2022/010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture: 24/10/2022

Le PAVE en 2019



Le PAVE en 2020

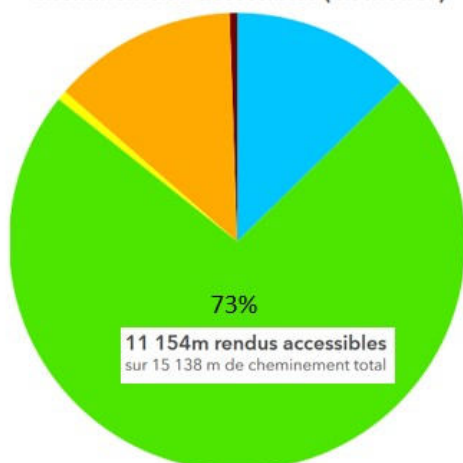


Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

L'outil « Web » Tableaux de bords pour les communes :

Pave en 2019 – Outil CCEG

Chemins accessibles (en Mètres)



- En cours de réaménagement 1922
- Accessible (sauf la pente) 104
- Non accessible (pente non conforme) 81
- Totalem. accessible 11050
- Non accessible (pente conforme) 1981

Traversées conformes

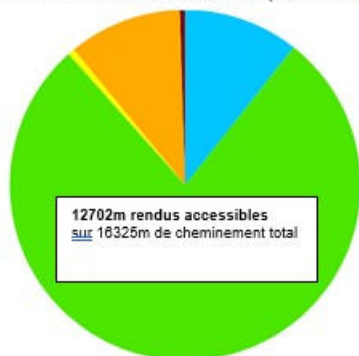


13 parkings  
avec une place PMR conforme  
sur 24 parkings



En 2020

Chemins accessibles (en Mètres)



- En cours de réaménagement 1733
- Accessible (sauf la pente) 104
- Non accessible (pente non conforme) 81
- Totalem. accessible 12702
- Non accessible (pente conforme) 1705

Traversées conformes



15 parkings  
avec une place PMR conforme  
sur 27 parkings

Il est précisé que la dernière mise à jour de ces outils a été faite au 1er trimestre 2021. En raison des mouvements de personnel au sein de la CCEG (changement de technicien TIG), l'actualisation de ces données est programmée au second semestre 2022.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

## b. L'Ad'AP et patrimoine bâti

En 2015, la commune de Treillières a diagnostiqué 22 établissements communaux restant à mettre en accessibilité, la durée de l'agenda d'accessibilité programmée communal est de 6 ans.

Pour établir la programmation des travaux, la commune a croisé plusieurs stratégies :

- le taux de fréquentation,
- le regroupement des travaux de même nature,
- l'efficacité de l'euro investi
- et la continuité de la chaîne de déplacement.

Il en a résulté un Agenda d'Accessibilité Programmée de 2016 à 2021 pour un montant global de 598 875 € TTC. Le conseil Municipal de Treillières a délibéré en ce sens à l'unanimité le 28 septembre 2015.

**Bilan bâtiments 2020 -2021** : travaux de mise en conformité dans les bâtiments communaux suivant l'agenda d'accessibilité programmé.

Bâtiment	Budget	Descriptif
Eglise	4 380 €	Serrures, main courant, contraste des accès
Restaurant la Tortière	4 749 €	Serrures, peintures contrastées, cheminement.
Cuisine centrale	3 427 €	Signalétique, stationnement, menuiserie, sanitaires, peintures contrastées.
Espace Amitié	1 437 €	Signalétique, peintures contrastées
Ecole de musique	2 616 €	Rampe d'accès extérieure.
Piste d'athlétisme	635 €	Rampe d'accès sanitaire.
Espace Simone de Beauvoir	82 €	Signalétique accès.
Local Pétanque	82 €	Signalétique accès, cheminement extérieur.
Espace Ado Gesvres	8 945 €	Vitrophanie porte, main courante escalier, cheminements extérieurs, aménagements sanitaires.
Mairie	5 345 €	Contraste des accès, clous podotactiles, nez de marches, signalétique, main courante escalier extérieur arrière de la salle du conseil.
Maison Malala	20 930 €	Création d'un sanitaire PMR, mise au normes accès et circulation horizontales (dimensions, contraste et seuils). Escalier intérieur main courante contrastes clous podotactiles.

Bâtiment	Budget	Descriptif
Diagnostics, études techniques, attestations de conformité	5 646 €	
<b>TOTAL</b>	<b>58 274€</b>	

**Quelques exemples de réalisations :**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

**Espace Malala,  
Création WC accessible PMR :**

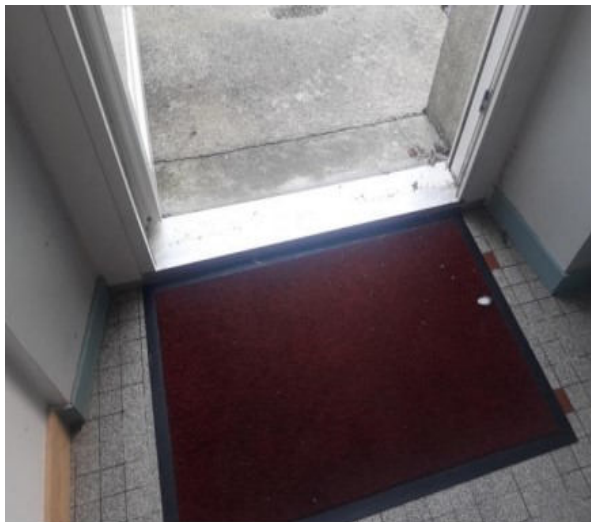
**Avant :**



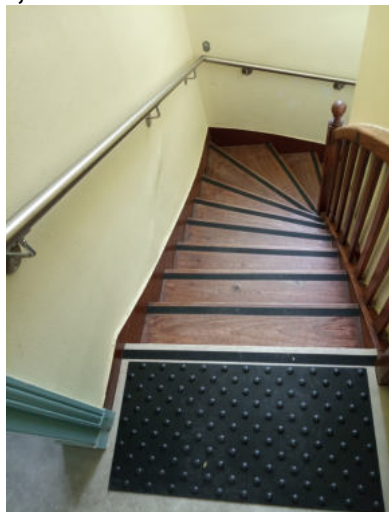
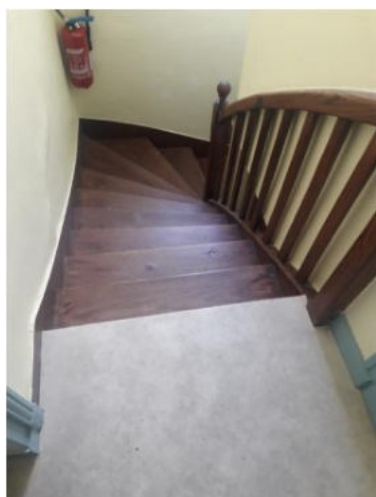
**Après :**



**Retrait de la marche d'entrée existante :**



**Reprise nez de marche, palier, main courante**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

**Mairie , pose main courante extérieur, nez de marche, clous podotactiles.**

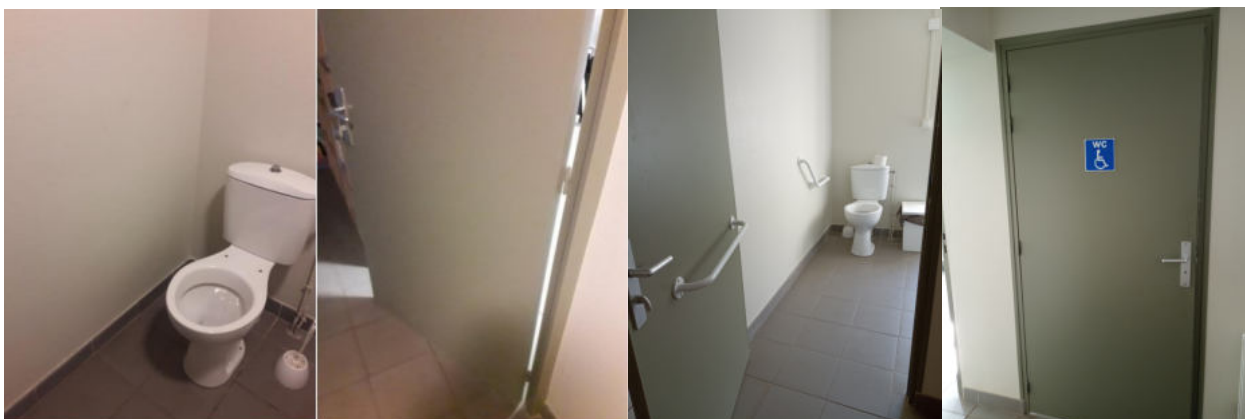


**Ado Gesvres,**

**Reprise du cheminement et du trottoir devant le bâtiment.**

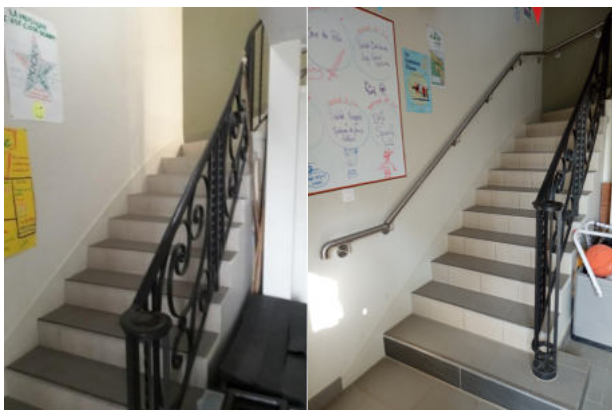


**Pose de barre et signalitique**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

### Pose main-courant sur escalier



### Pose repères sur vitres



### Bilan ADAP au 31/12/2021 :

Sur les 22 équipements concernés :

- **14** sont **accessibles**,
- **2** sont **démolis** (ancien CCAS et Salle Chesnaie)
- **3** sont **en cours de désaffectation / reconversion** :
  - o Salles du Haut-Gesvres désaffectation en juillet 2022
  - o Presbytère désaffectation en janvier 2023
  - o Ecole de musique à l'issue des travaux de rénovation et reconversion du Presbytère
- **3** sont **à mettre en accessibilité** :
  - o Le complexe du Gesvres
  - o Les vestiaires Rugby
  - o Le cimetière.

### Perspectives 2022 :

- **Désaffectation salles du Haut-Gesvres et relocalisation des activités à la rentrée de septembre 2022**
- **Transfert des associations accueillies dans le Presbytère dans la Chesnaie**
- **Transfert de la paroisse dans la maison Malala**
- **Désaffectation du presbytère et lancement du projet de rénovation et reconversion en école de musique**
- **Mise en accessibilité des vestiaires de Rugby et du complexe du Gesvres**
- **Prise de contact avec le référent ADAP à la préfecture pour actualisation du dossier et préparation de sa finalisation.**

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022



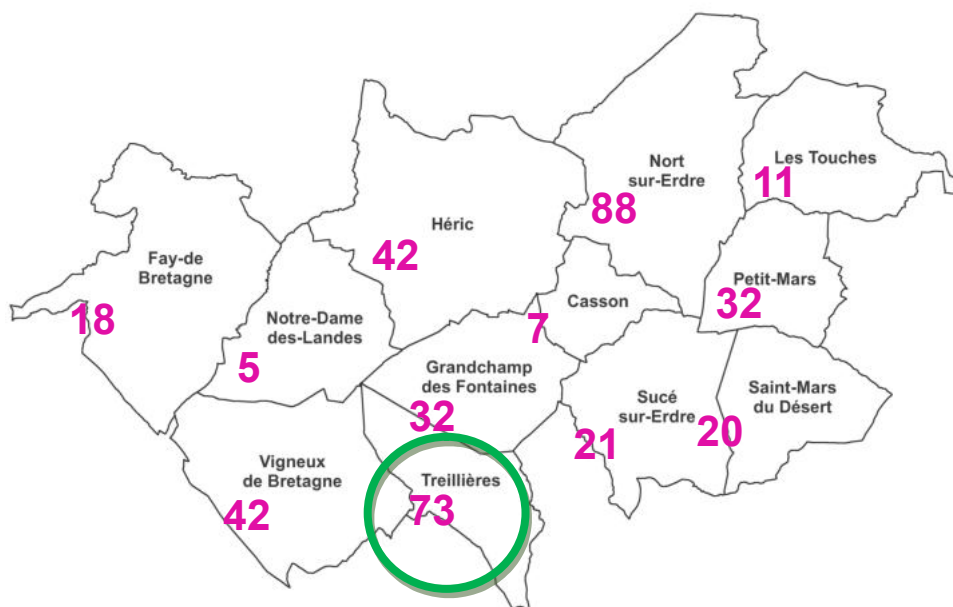
## c. Les autres ERP

Depuis 2015, les gestionnaires des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ont eu l'obligation d'élaborer un Agenda Programmé d'Accessibilité (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après 2015.

Dans le cadre de ses missions, la **Commission Intercommunale d'Accessibilité** doit tenir à jour la liste des ERP accessibles. Cette liste est établie à partir des données mises en ligne par la DDTM et celles transmises par les communes.

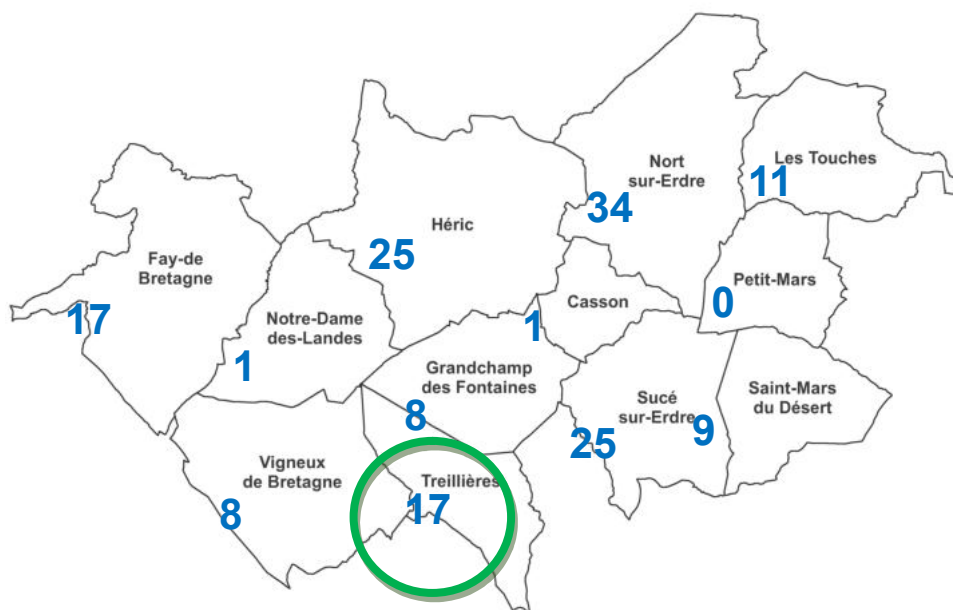
Au 31 décembre 2021, 391 ERP étaient accessibles (+64 par rapport à 2020) et 182 ERP étaient sous Ad'AP (199 en 2020).

### Répartition des établissements privés et publics déclarés accessibles, au 31 décembre 2021



Sur le territoire de Treillières, ce sont 23 établissements supplémentaires déclarés accessibles par rapport au 31 décembre 2019.

## Répartition des établissements privés et publics sous Ad'AP, au 31 décembre 2021



Et moitié moins d'établissement sous Ad'Ap en 2 ans.

### d. Les logements accessibles

Concernant les logements publics, l'Union Sociale de l'Habitat (USH) et les organismes HLM ont engagé en 2013 une démarche de recensement de l'offre accessible, basée sur une grille commune de critères d'accessibilité.

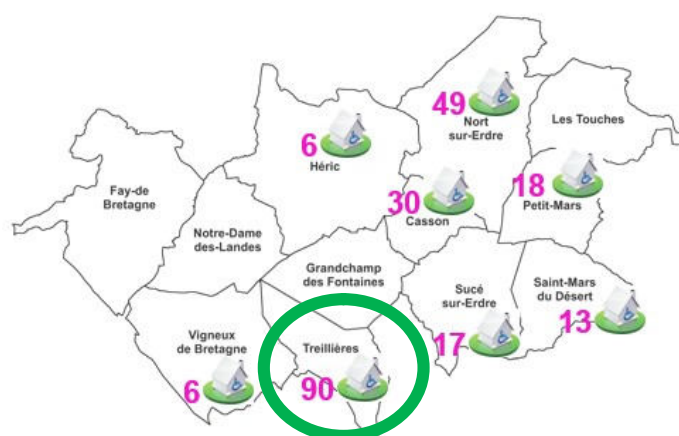
L'accessibilité évaluée est celle des bâtiments, avant l'entrée dans le logement (topographie, abords, présence/absence de marches, hall d'entrée et parties communes – présence/absence d'ascenseur, largeur et maniabilité des portes).

Les bâtiments livrés après le 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont réputés accessibles par principe, sans visite sur site. Tous les autres programmes ont fait l'objet d'une visite puis d'une «cotation» par les bailleurs sociaux.

Ce travail a ainsi permis de classer le parc de locatifs sociaux de « non accessible » à « totalement accessible » pour personnes en situation de handicap et personnes vieillissantes à mobilité réduite.

L'USH des Pays-de-la-Loire, en collaboration avec les bailleurs sociaux ont mené un premier recensement sur le territoire en 2014, puis un second en juin 2017.

### Répartition des logements sociaux complètement accessibles recensés en 2017.



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

La prochaine mise à jour n'a pas encore été programmée par l'USH et les bailleurs sociaux. Fin 2021, le service habitat de la CCEG a sollicité l'USH pour connaître la périodicité d'actualisation et est en attente de réponse.

## e. Transports (compétence intercommunale)

La thématique transports est une compétence intercommunale et est donc gérée par la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la Communauté de Commune Erdre et Gesvres

### Extrait du rapport annuel de la CIA

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, le Conseil Régional est devenu l'autorité organisatrice de transports sur le territoire d'Erdre et Gesvres (auparavant cette compétence appartenait au Conseil Départemental). Le futur réseau de la Région n'est toujours pas voté. Les Schémas directeurs établis initialement par le Conseil Départemental sont donc toujours en vigueur, mais n'engagent pas totalement le Conseil Régional :

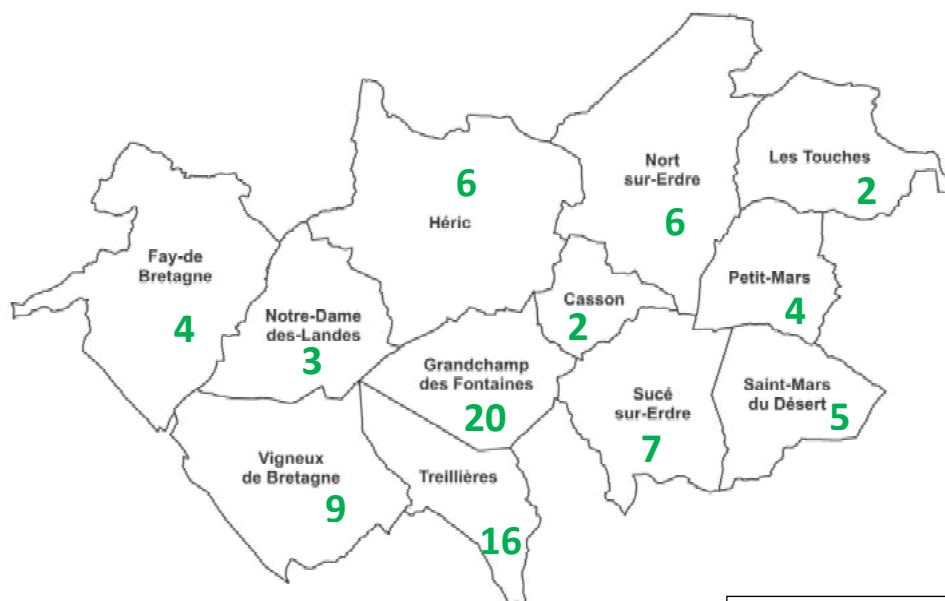
- Le schéma directeur d'accessibilité (SDA) en 2009,
- Le schéma directeur d'accessibilité programmée (Sd'AP), approuvé le 29 avril 2016 par l'Etat.

Un de leurs objectifs est de rendre les points d'arrêts les plus importants du réseau départemental accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le Sd'AP fixe, quant à lui, le calendrier de réalisation des actions.

En 2021, 3 quais ont été rendus accessibles, créés ou déplacés sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

- Vigneux de Bretagne :	1 quai
- Héric :	2 quais

Répartition des **quais accessibles** sur le territoire en 2021



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

### 3. Communication et sensibilisation

#### a. Les outils de sensibilisation

La commission dispose de plusieurs outils pour informer et sensibiliser le public à l'accessibilité et au handicap. L'ensemble de ces outils sont disponibles sur le site internet de la CCEG [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

##### Les cartes interactives

Depuis 2019, les services techniques des communes travaillent avec le service SIG (Système d'Information Géographique) de la Communauté de communes à la mise à jour des données définissant les niveaux d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des bâtiments publics.

La carte tableau de bord, à destination des services techniques et des élus, reprend tous les niveaux d'accessibilité.



La carte interactive à destination du grand public permet de visualiser l'ensemble des itinéraires (cheminements, traversées), parkings et bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

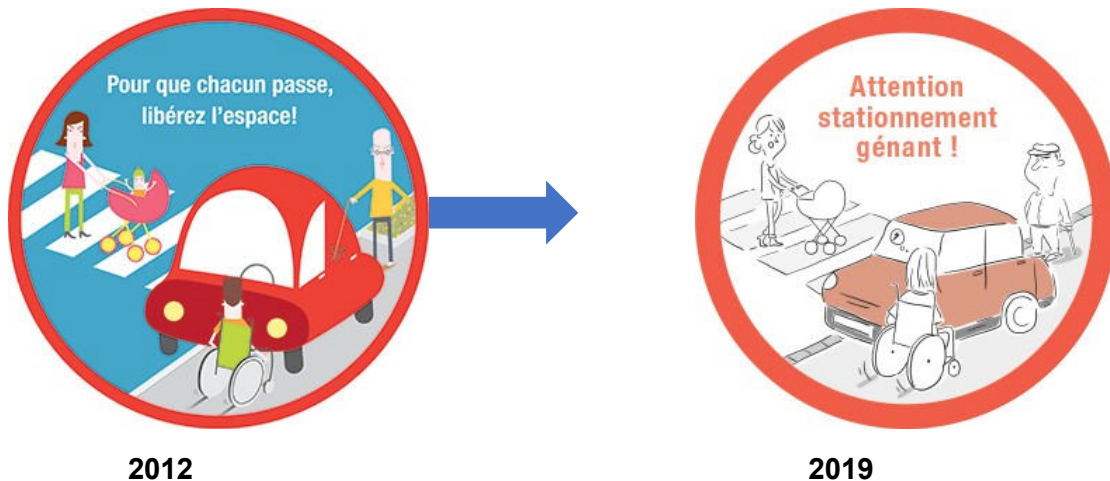


Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

## L'outil « Macaron Stationnement Gênant »

A disposition des élus depuis 2012, ce « macaron » permet de sensibiliser, de manière pédagogique, les automobilistes sur le stationnement gênant. En effet, celui-ci occasionne des problématiques d'accès et de sécurité en particulier pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

En 2019, une nouvelle version a été validée.



2012

2019

## Le guide des manifestations accessibles

Ce guide pratique permet de rendre les manifestations accessibles. Il a été diffusé en 2016 dans les communes et auprès des associations organisatrices d'événements du territoire.



## Un système de téléphonie accessible aux sourds et malentendants

Depuis le 22 novembre 2021, les usagers sourds ou malentendants peuvent utiliser gratuitement l'application ACCEO pour contacter par téléphone ou sur place, à l'accueil, les services de la communauté de communes et ses 12 communes membres.

Grâce à une application gratuite disponible sur smartphone ou sur tablette, ACCEO propose des solutions pour faciliter en direct la communication entre l'utilisateur et les agents d'accueil :



(TIP) Transcription Instantanée de la Parole



(LSF) Visio-interprétation en Langue des Signes Française

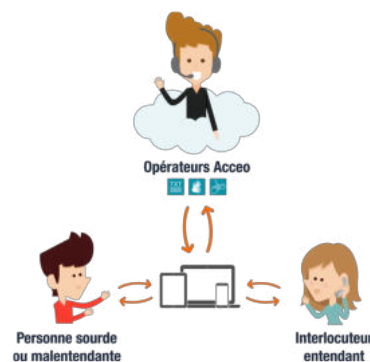
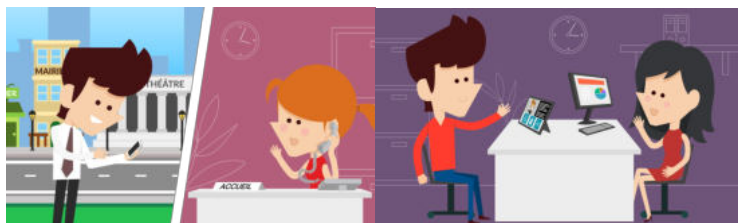


(LPC) Visio-codage Langue française Parlée Complétée

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20221010-2022-10-86-AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

De nombreux traducteurs sont disponibles instantanément aux heures d'ouverture des bureaux, à l'image d'un centre d'appel. Ces services sont valables pour les accueils physiques mais aussi pour les appels téléphoniques.

Pour l'utiliser, il suffit de télécharger gratuitement l'application ACCEO sur un smartphone ou une tablette ou de vous rendre à un poste d'accueil d'un service public.



## b. La semaine de l'accessibilité

L'objectif de la semaine de l'accessibilité est de sensibiliser le grand public au handicap et à l'accessibilité, en montrant que des gestes simples peuvent changer la vie de tous.

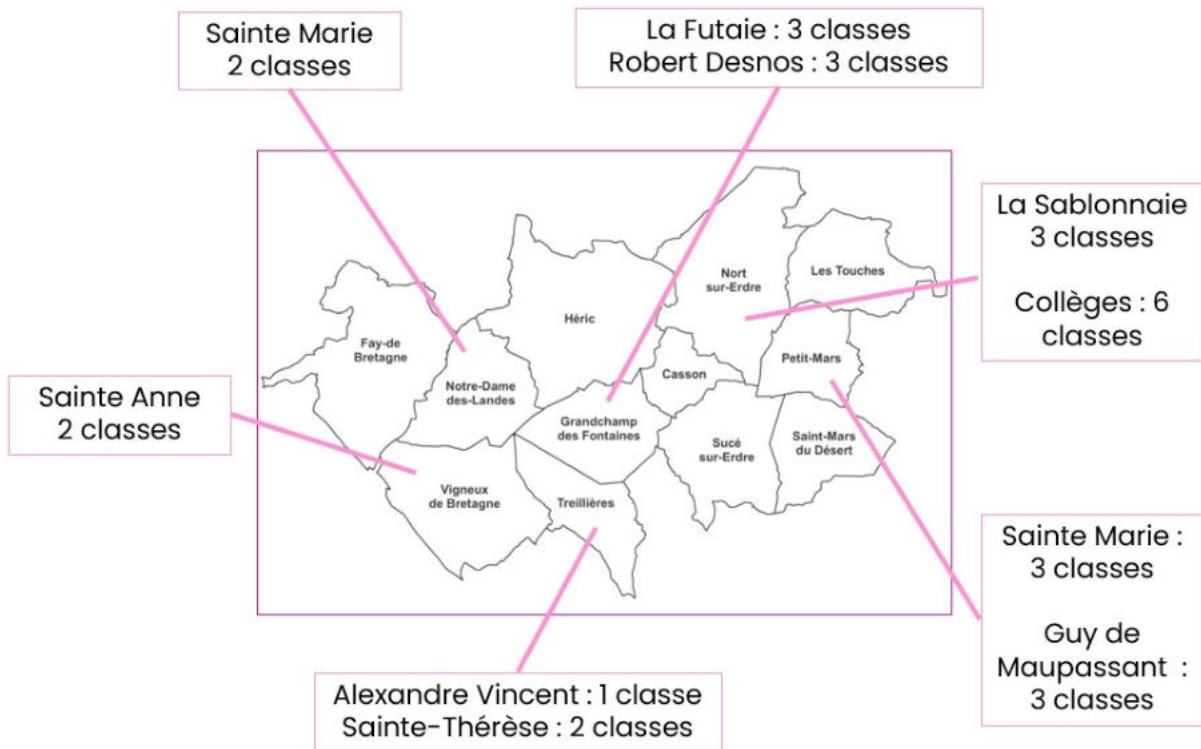
Organisée chaque année en avril depuis 2017, en collaboration avec les communes, plusieurs actions sont menées lors de cette semaine :

- Sensibilisation des élèves de CM1/CM2 au handicap et à l'accessibilité ;
- Campagne d'affichage sur le mobilier urbain et dans les bâtiments publics pour sensibiliser contre les stationnements gênants ;
- Mise en valeur des initiatives locales et des actions menées en faveur de l'accessibilité sur le territoire dans la presse, sur les sites internet et les réseaux sociaux ;
- Actions portées par les communes : handibasket, torball, tennis de table handisport, découverte du français signé...

### L'édition 2021

La semaine de l'accessibilité 2021 s'est déroulée du 5 au 11 avril. Plusieurs actions ont été menées.

**572 écoliers (du CE1 au CM2) ont été sensibilisés au handicap et à l'accessibilité.** Ils ont pu expérimenter les handicap moteurs et visuels et comprendre l'accessibilité à travers trois ateliers pratiques au sein de leur école. 14 classes inscrites sur 22 ont également pu échanger avec M. Meyer, personne non voyante, et son épouse sur le handicap visuel au quotidien. Les équipes enseignantes, les élèves et M. et Mme Meyer ont été très satisfaits de la qualité des échanges.



Parcours en fauteuil à l'école Guy de Maupassant de Petit-Mars

En complément des interventions dans les écoles primaires, 180 élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges de Nort-sur-Erdre ont été sensibilisés lors du Rallye Citoyen le 4 juin 2021 (3 ateliers : parcours en fauteuil, simulation de la malvoyance, comprendre l'accessibilité).

Une campagne d’affichage contre le stationnement gênant sur le mobilier urbain et à l’entrée des bâtiments communaux et intercommunaux a été réalisée sur l’ensemble du territoire.



Communication autour de cette semaine : Plusieurs communes et la Communauté de communes ont sollicité la presse locale pour relayer l’information sur la semaine de l’accessibilité et les animations menées. L’information a également été relayée dans certains bulletins communaux, dans le magazine Erdre et Gesvres et sur les réseaux sociaux.

**Notre-Dame-des-Landes**  
Handicap : l'école aide à changer le regard des élèves

Les enfants de l'école Sainte-Marie ont été mis en situation réelle de handicap pour mieux comprendre les difficultés des personnes à mobilité réduite.

(Revue Classiques)

Dans le cadre de la Semaine de l'accessibilité, une intervenante de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CC-EG) a conduit divers ateliers auprès des élèves des classes de CM1 et CM2.

Les élèves ont été mis en situation de handicap en se déplaçant en fauteuils roulants ou en portant des lunettes pour « malvoyant ».

Tous ces ateliers ont permis aux enfants de mieux comprendre les difficultés des personnes en situation de handicap. Des échanges ont porté sur les difficultés rencontrées au quotidien par ces personnes et l'aide que les jeunes citoyens pouvaient leur apporter, comme tenir une porte, pousser un fauteuil pour monter une pente, signaler un obstacle, etc.

Mis en situation réelle sur un parcours semé d'embûches, leur regard semble avoir bien changé.

Par ailleurs, les directrices des deux établissements de la commune déplorent le fait que certains parents « utilisent systématiquement les places réservées aux personnes handicapées. Ce comportement implique des conséquences en termes d'accès pour les parents qui sont réellement en situation de handicap ».

Communauté de Communes Erdre & Gesvres  
3 juin

[RETOUR SUR LA SEMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ]  
422 élèves, du CE1 au CM2 ont suivi des ateliers de sensibilisation au handicap début avril. D'autres classes de Petit Mars et Treillières ont participé à ces actions de sensibilisation en mai. Ainsi, grâce aux ateliers, les élèves ont pu :

- Définir le handicap et identifier les familles de handicap (moteur, visuel, auditif, mental)
- Expérimenter le handicap moteur avec des parcours en fauteuils roulants
- Expérimenter le handicap visuel et auditif, en lisant un texte et en réalisant un dessin à l'aide de lunettes simulant la malvoyance et le port d'un casque auditif
- Ils ont pu ensuite s'exprimer sur ce qui les a gêné même sur un court moment.
- Comprendre ce qu'est l'accessibilité et l'environnement qui les entoure (rampes, parking réservé aux personnes en situation de handicap, bande d'éveil à la vigilance, escalier avec des contrastes de couleur ...)
- Comprendre, qu'au-delà des aménagements réalisés pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap, chacun doit faire attention à son comportement pour éviter d'annuler leurs effets (ex : véhicules stationnés sur les trottoirs)

L'occasion pour eux d'éveiller leur regard de jeunes citoyens et de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap au quotidien.

<https://www.cceg.fr/.../retour-sur-le-semaine-de-...>

Ouest France du 7 avril 2021

Avis de réception en préfecture  
01/14/2022, 2022-10-22 10:36 AR  
Date de réception préfecture : 24/10/2022





MAG Erdre & Gesvres avril 2021

Le Petit Journal (Vigneux-de-Bretagne) mai-juin 2021

Cette troisième semaine de l'accessibilité a été jugée satisfaisante par la commission. Sa réédition en 2022 a été confirmée lors de la commission du 21 octobre 2021. Elle s'est déroulée du 4 au 10 avril 2022.

## Conclusion

Après deux années de perturbations liées à la période électorale et à la crise sanitaire, une nouvelle commission communale d'accessibilité est instituée et va pouvoir alimenter la politique municipale sur cette thématique.

Les actions conduites sur les deux années écoulées s'inscrivent dans la continuité de la dynamique initiée depuis plusieurs années et qui porte ses fruits avec de nombreux espaces publics et bâtiments communaux rendus accessibles pour le confort de tous.

Dans les années à venir, il s'agira d'achever l'Ad'Ap sur les bâtiments publics communaux, de poursuivre les adaptations sur les espaces publics et d'enrichir les actions de communication et de sensibilisation autour du handicap. Sur ces deux derniers points, les membres de la commission sont invités à participer pleinement à la définition des actions à mener.